



Poitiers, le 27 juin 2016

DÉCLARATION INTERSYNDICALE LIMINAIRE AU CTT DU 27 juin 2016

Nous sommes reconvoqués ce jour pour la tenue du CTT Poitou Charentes, suite au boycott intersyndical, CGT PJJ et SNPES PJJ FSU, du CTT du 27 juin 2016.

Reconvocation sur la base du même document de projet territorial, pour lequel seule la phrase introductive a été modifiée!

La situation plus qu'alarmante décrite dans notre déclaration de boycott du 17 juin 2016 ne sera en rien modifiée par cette correction d'une phrase introductive. Cette « correction » n'est que de forme pour être dans le « respect » du règlement intérieur du CTT, et ne masque en rien l'inexistence de réponses aux interpellations soulevées par les personnels par la voix des représentants élus des OS.

Dans un contexte social délétère en France, dans un dialogue social de façade à tous les niveaux de la PJJ, nous refusons de siéger ce jour à nouveau.

Nous vous interpellons à nouveau sur la situation alarmante du CEF d'Angoulême, situation qui vient d'être à nouveau évoquée lors du CHSCT16 du 20 juin 2016.

Nous vous demandons de questionner votre hiérarchie jusqu'au niveau national sur la situation intolérable de nos collègues sous le coup de procédures disciplinaires et laissés dans l'incertitude depuis des mois.

La CGT et le SNPES exigent toujours qu'un terme soit mis aux poursuites disciplinaires de nos collègues d'Angoulême .